

CR CONSEIL MUNICIPAL du 23 Septembre 2021

Présents : Emmanuelle Didier, Eric Valour, Maurice Rioufreyt, Pierre Fayolle, Julie Vallée, Philippe Rivollier, Jean Tempère, Julien Boncompain

François Ballerie a donné pouvoir à Pierre Fayolle, Hervé N Tais a donné pouvoir à Philippe Rivollier
Philippe Davenas, absent.

1-Vente du bus scolaire :

Le transport scolaire relève de la compétence de l'agglomération du Puy en Velay (CAPEV). Jusqu'à présent la commune de Chamalières a assuré le transport pour le compte de la CAPEV dans le cadre d'une convention de prestation. Le bus nécessitant de grosses réparations il a été convenu que désormais le transport scolaire serait assuré par la CAPEV. En conséquence le conseil municipal approuve la vente du bus.

2- admission en non-valeur :

A la demande du trésorier le conseil valide l'admission en non-valeur de sommes ne pouvant être recouvrées auprès des débiteurs à hauteur de 753,28 euros.

3- Tarif des cantine scolaires applicables au 1^{er} Janvier 2022 :

Par délibération du 11 Décembre 2020 le conseil a validé les nouveaux tarifs des cantines scolaires. Pour diverses raisons administratives ces tarifs n'ont pu être appliqués à la rentrée scolaire comme prévu. Le conseil décide d'en reporter l'application au 1^{er} Janvier 2022.

4-budget : Décision modificative

Le conseil approuve la demande du trésorier de réaffectation d'une écriture du compte 2031 au compte 261.

5 -Adhésion au projet WIFI 43 du conseil départemental :

Le conseil décide de souscrire à l'offre de WIFI gratuit pour les usagers proposé par le conseil départemental de la haute Loire.

6-Exonérations fiscales en zone ZRR

Le conseil municipal ne souhaite s'inscrire dans cette procédure.

7- Régularisation foncière pour les routes de Granoux et Vincent Auriol

Pour clore la procédure de régularisation foncière des routes de Granoux et Vincent Auriol, le conseil approuve les acquisitions à titre gratuit des parcelles concernées

8- subvention exceptionnelle à Chamalières animation :

Lors de la soirée du 13 juillet, l'association rémunéré les musiciens au lieu et place de la commune , le conseil décide d'allouer une subvention compensatrice de 850 Euros.

9- acquisition d'un foncier bâti auprès de l'Etablissement public Foncier SEMAF auvergne

Afin de réaliser les travaux d'aménagements de bourg au niveau de la rue de la Vicairie le conseil décide d'acheter la maison MRabent (exChipier) auprès de l'EPF.

10- remboursement des frais de transport scolaire :

Le conseil décide de participer aux frais de transports scolaire supportés par les familles pour l'école primaire et maternelle à hauteur de 50%.

11- Location d'un garage dans la maison Perrin

Mme Perrin a donné à la commune par acte notarié du 5 Aout 2021 une maison à l'adresse 179 rue des Vigés. Une remise était louée à Mme Gueyman qui demande la poursuite du contrat pour 55 euros par trimestre. Le conseil donne son accord moyennant la production d'une attestation d'assurance.